



Comment requérir une mesure de contre-expertise judiciaire ?

Par **dudu_il_pagliaro_old**, le **02/11/2007** à **11:38**

Bonjour, une expertise judiciaire a été rendue dans notre affaire civile en matière de responsabilité médicale. Cette expertise nous a été particulièrement défavorable. C'est bien en vain que nous avons essayé de critiquer ce rapport d'expertise en arguant de son caractère incomplet et partial puisqu'il a instruit plutôt à décharge ...

QUID si parallèlement, une expertise judiciaire sur pièces ordonnée par le magistrat administratif dans un contentieux en responsabilité hospitalière a conclu de manière totalement opposé en retenant une défaillance de toute la chaîne médicale ayant pris en charge notre feu père (que ce soit à l'extérieur ou à l'hôpital... même s'il est constant que ce rapport est opposable aux praticiens privés même si régulièrement convoqués mais non présents pour préserver les opérations de l'expert judiciaire commis par la juridiction civile) ??

Avons-nous des chances d'obtenir une mesure de contre-expertise médicale devant la juridiction civile au vu des éléments du rapport de l'Expert désigné par la juridiction administrative??; précision étant faite que le magistrat administratif nous a débouté en rejetant notre requête d'indemnisation au fond ... étant remarquable que le T.A. ne citasse à aucun moment le rapport de l'expert judiciaire pourtant commis par le tribunal pour fonder sa décision de rejet.

Merci pour votre réponse,

Très cordialement